



Meung-sur-Loire, le 9 avril 2020

ARGAN
21, rue Beffroy
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Direction des Services Techniques

Nos réf : PM/CM/0076

Objet : Dossier d'autorisation dans le cadre de l'extension d'un entrepôt situé sur la commune de Meung-sur-Loire (45)

Dossier suivi par M. Romain LE CHENADEC

Monsieur,

J'accuse réception de votre demande relative à l'autorisation d'exploiter de votre site sur notre commune, et qui sollicite notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (conformément à l'article D 181-15-2, alinéa 11 du Code de l'Environnement (Livre Ier – Titre VIII – Chapitre unique)).

Nous n'avons pas à l'heure actuelle de souhait précis quant à l'usage qui devra être fait de ce terrain ou des bâtiments. Nous vous rappelons cependant que les dispositions à prendre pour préserver l'environnement restent de votre seule responsabilité. Les installations devront être laissées en bon état pour une réutilisation industrielle.

Nous vous demandons de respecter les dispositions légales selon les prescriptions définies par les articles R. 512-39-1 et suivants du Code de l'Environnement (Livre V – Titre Ier – Chapitre II) et en particulier :

- L'exploitant de l'installation à la date de la cessation définitive de l'activité informera le Préfet trois mois avant la fermeture du site.

.../...

Ville de Meung-sur-Loire

32 rue du Général de Gaulle
45130 Meung-sur-Loire

Téléphone :
(0)238 469 494

Télécopie :
(0) 238 447 667

E-mail :
mairie@meung-sur-loire.com

Site internet :
www.meung-sur-loire.com

- Il assurera la mise en sécurité du site et notamment :

- . L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux
- . L'élimination et l'évacuation des déchets,
- . La dépollution du sol et des eaux souterraines éventuellement pollués,
- . L'interdiction d'accès au site ou aux installations pouvant présenter des risques pour la sécurité des personnes,
- . La surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire.

- Tous les documents, rapports, études relatifs à la dépollution et mise en sécurité du site ainsi que les plans seront transmis à la mairie et au préfet. Ces documents seront accompagnés d'une proposition sur le type d'usage futur du site que l'exploitant envisagera de considérer.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Pauline MARTIN

